

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2001

Sont présents :

- M. Jean-Claude ZOGG, Maire
MM. PIAZZALUNGA et SCHORER, Conseillers administratifs
- Mmes CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, JAQUET, PITTET, ROCHAT, SECCHI et STROUMZA.
MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, COLLAUD, DECREY, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, PAYCHERE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusés :

- Mme BRANDER,
MM. DEROBERT, HILDEBRAND et MAGNENAT.

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux suivants :
 - 1.1. Conseil municipal séance du 9 octobre 2001.
 - 1.2. Conseil municipal séance du 30 octobre 2001.
 - 1.3. Commissions Réunies du 8 novembre 2001.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Désignation des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2002. Discussion. Vote.
6. Projet de budget 2002 - Discussion et vote sur :
 - 6.1. Budget de fonctionnement,
 - 6.2. Nombre de centimes additionnels,
 - 6.3. Jetons de présence des Conseillers municipaux,
 - 6.4. Indemnités versées au Conseil administratif,
 - 6.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-,
 - 6.6. Demande d'¹/_{12e} provisionnel calculé sur la base du budget 2001, afin de pourvoir aux charges du mois de janvier 2002.
7. Élection d'un membre du parti socialiste à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex en remplacement de M. Carlo SOMMARUGA, démissionnaire. Discussion. Vote.

8. Élection d'un membre du Conseil municipal au Comité de rédaction du journal « Le Chênois » en remplacement de M. Jean-Jacques OLTRAMARE, démissionnaire. Discussion. Vote.
9. Modification des statuts des sauveteurs auxiliaires de Thônex. Discussion. Vote.
10. Boucllement de crédits d'investissement. Discussion. Vote.
11. Projet de délibération.
 - 11.1. Déposé dans le délai légal par le groupe socialiste, concernant la présentation par le Conseil administratif d'un rapport administratif annuel. Discussion. Vote.
12. Propositions du Conseil administratif.
13. Questions écrites.
14. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation des procès-verbaux suivants :

1.1. Conseil municipal séance du 9 octobre 2001 :

- Le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITE.

1.2. Les procès-verbaux suivants seront approuvés lors d'une prochaine séance :

- Conseil municipal séance du 30 octobre 2001.
- Commissions Réunies du 8 novembre 2001.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente, porte à la connaissance des Conseillers les courriers et informations ci-après :

2.1. De M. R. BURKHARD, Président du Conseil municipal de la commune d'Avully, courrier du 2 octobre 2001 concernant la Fondation pour le logement :

Concerne: Fondation pour immeubles communaux

Madame, Monsieur le(la) président(e) du Conseil Municipal,

Notre commune projette de mettre sur pied une fondation communale pour la gestion de ses immeubles.

Les Conseillers(ères) municipaux(ales) divergent cependant sur les avantages et les inconvénients d'une telle fondation pour la gestion des immeubles communaux. Dans l'hypothèse où votre commune aurait déjà effectué cette démarche, il nous serait très utile de connaître votre expérience en la matière.

Nous souhaiterions, en particulier, obtenir des renseignements sur l'efficacité du système ainsi que sur les conséquences fiscales.

Une prompte réponse de votre part nous obligerait.

Dans l'intervalle, et avec nos remerciements, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le(1a) Président(e) du Conseil Municipal, à l'assurance de nos sentiments distingués.

La réponse du 24 octobre 2001 de Mme la Présidente :

Monsieur le président,

J'ai bien reçu votre courrier daté du 2 octobre, auquel je réponds avec un peu de retard dont je vous prie de m'excuser.

La commune de Thônex a créé une Fondation communale pour le logement dont je vous joins en annexe les statuts. Elle est présidée par Monsieur Jean-Claude Zogg, maire. Je lui adresse copie de votre courrier, ainsi qu'à Monsieur Carlo Sommaruga, membre du conseil de fondation en leur demandant de bien vouloir vous informer sur cette expérience et plus particulièrement sur l'efficacité du système et sur les conséquences fiscales.

En espérant ainsi avoir répondu à votre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

Ce courrier a également été adressé à M. Jean-Claude ZOGG, Président du conseil de la Fondation communale du logement de Thônex et à M. Carlo SOMMARUGA, membre.

Il est demandé à la Présidente pourquoi cette correspondance a été portée à la connaissance de M. Carlo SOMMARUGA et non pas à un autre membre du Bureau de cette Fondation.

– Mme STROUMZA : j'ai estimé que son avis pouvait être important compte tenu de l'expérience qu'il a dans le domaine du logement.

M. ZOGG précise qu'il n'a pas encore eu de contact avec cette commune.

2.2. De M. Yves et Mme Sylvie BEYELER, courrier du 26 octobre 2001, concernant le projet de construction de villas au chemin des Mésanges :

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Voisins immédiats de la parcelle en question, nous avons appris que votre Conseil avait refusé le projet présenté par Monsieur Auderset, Madame Stelling-Auderset et leur architecte Monsieur Régis Ursini. Ces derniers proposent la transformation de hangars incongrus dans une zone de villas en une série d'habitations avec un parti pris de convivialité, de respect de l'environnement et d'économie d'énergie. Si nous avons bien compris les réticences de votre Conseil c'est que ce projet demande une dérogation par rapport aux règles habituelles de densité des constructions en zone villas.

Nous croyons savoir que la loi permet de lever de telles restrictions. Une telle application de la loi nous paraîtrait bienvenue dans le cas particulier d'une parcelle actuellement complètement bétonnée et située à la frontière des communaux d'Ambilly dont nous pouvons nous attendre qu'ils accueillent, à long terme, des petits immeubles. Nous espérons que la demande de nos voisins pourra être réexaminée avec bienveillance.

Nous ne sommes pas membres de l'association des habitants du chemin des Pinsons avec lesquels nous entretenons par contre les meilleures relations. Nous ne pouvons donc nous exprimer à leur place. Il faut absolument que les usagers de ce chemin soient consultés et bien entendus. Nous percevons un réel souhait que l'extrémité du chemin des Mésanges soit plus avenante que les dépôts actuels avec les barrières, clôtures, barbelés et circulations de camions que cela entraîne. Nous percevons aussi la crainte que l'accès aux nouvelles villas empiète sur le chemin des Pinsons qui court parallèlement. Enfin, cette promotion devrait précipiter l'exigence de mise en séparatif des écoulements d'eaux. Pour certains propriétaires, ce remaniement du réseau représenterait une charge financière difficilement abordable.

C'est pour cela qu'il me semble, à la fois dans l'intérêt du quartier et dans celui de la commune, que la création de ces écoulements soit subventionnée.

Finalement, le vrai enjeu de cette affaire est un choix entre le statu quo, insatisfaisant, ou l'accueil d'une douzaine de familles dans le quartier. Cela représentera une animation nouvelle et un effort de cohabitation. Avec une bonne concertation, une attention au voisinage et un soutien aux équipements collectifs par la commune, le projet qui vous a été soumis représente, à notre avis, une étape de développement intéressante et une chance pour ce quartier.

En vous remerciant d'avoir porté attention à ces quelques propositions, nous voulons vous assurer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de notre gratitude pour l'engagement que vous mettez à la gestion de notre commune.

Avec nos salutations respectueuses.

Copies à :

- Monsieur Henri Senti, 39, chemin des Pinsons -1226 –Thônex
- Madame Marie-José Stelling -10, rue du Camus –1470 - Estavayer le Lac
- Monsieur Guy Auderset -59, chemin des Mésanges –1226 - Thônex
- Monsieur Régis Ursini -20, rue Boissonnas -1227 - Les Acacias

et la réponse de Mme STROUMZA, Présidente du Conseil municipal, en date du 16 novembre 2001 :

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 26 octobre dernier qui a retenu ma meilleure attention. Je vous informe que le Conseil municipal en prendra connaissance lors de sa séance le 27 novembre prochain.

J'ai d'ores et déjà transmis copie de votre courrier au Président de la commission des Transports, de l'Urbanisme et de la Circulation qui examinera lors de sa prochaine séance un nouvel avant-projet de construction de villas au chemin des Mésanges. En fonction de cet examen, le Conseil municipal pourrait donc être amené à s'exprimer une nouvelle fois sur cet objet. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui y sera donné.

Dans cette attente, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

2.3. Du Conseil municipal de la commune de Vandoeuvres, courrier du 5 octobre 2001, concernant le GICAL/CCAL :

– voir annexe 1.

2.4. De la régie NAEF, lettre adressée à l'amicale des habitants du Curé-Desclouds, courrier du 2 novembre 2001, concernant le périmètre des Verchères :

Madame, Monsieur,

Nous avons tenu une séance le mercredi 24 octobre 2001 dans les bureaux de notre confrère, la régie Rosset et la société Promolac SA.

Votre courrier mentionnait un certain nombre de points concernant le périmètre développé par la société Promolac SA. Il s'agit essentiellement de travaux de fin de chantier.

Pour votre information, Naef et Cie SA assure la gestion centrale des onze immeubles développés par le bureau d'architectes KMS.

Monsieur Olivier Laurent, représentant de la société Promolac SA a pris connaissance de votre courrier et il est déjà intervenu pour régler un certain nombre de points. En principe, une réponse de notre confrère a certainement dû vous parvenir entre-temps.

Le soussigné ou Monsieur Nicolas Sabater, gérant administratif, sont à votre disposition pour toutes les questions qui pourraient toucher l'ensemble de ce nouveau quartier.

Nous vous souhaitons bonne réception de notre correspondance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

2.5. De M.-P. BROENNIMANN, Président la Fondation Chêne-Bourg/Thônex courrier adressé à la commune concernant l'immeuble sis au 20, route de Jussy :

Messieurs,

Par la présente et pour faire suite à un bref entretien avec Monsieur ZOGG, nous nous permettons de vous écrire concernant l'affaire citée en marge.

Comme vous le savez, notre Fondation est propriétaire de trois des allées sus-mentionnées, alors que nous savons que la Fondation communale pour le logement de Thônex est propriétaire d'une d'entre elles.

Nous estimons de notre devoir, en tant que propriétaire voisin, de vous tenir informés des défauts de construction des immeubles en question que nous avons découverts à nos dépens.

En fait, nous avons reçu de nombreuses plaintes de locataires concernant les problèmes de transmission de bruit, à la suite de quoi nous avons fait faire une expertise par le Bureau Monti.

Cette expertise a fait apparaître un défaut d'isolation phonique entre les paliers et les appartements. Les architectes nous ont proposé de procéder à l'échange de l'ensemble des portes palières afin de remédier partiellement à ce défaut.

Afin d'obtenir une isolation correspondant totalement à la norme, il y aurait lieu, en plus, d'ajouter un revêtement absorbant sur les paliers.

Même si vous n'avez pas encore eu de plaintes de locataires à ce sujet, nous pensons qu'il est important pour la Commune, en tant que propriétaire, d'obtenir la suppression de ces défauts qui ne sont certainement pas limités à trois des allées sur quatre.

Nous nous permettrons de vous faire parvenir très prochainement une copie des rapports d'expertise du Bureau Monti afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Dans l'espoir que ces renseignements vous seront utiles, nous vous présentons, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Copies : Secrétariat des Fondations
Madame la Présidente du Conseil Municipal

2.6. De l'Association Sous-Moulin, courrier du 13 novembre 2001 concernant le carrefour à l'avenue de Thônex – chemin du Bois-Des-Arts :

– voir annexe 2.

2.7. De la lettre adressée, en date du 16 novembre 2001, à diverses Associations Thônésiennes concernant une rencontre avec les Comités de celles-ci :

Concerne: rencontre avec le comité de votre association

Madame, Monsieur,

Lorsque le Conseil municipal m'a désignée à la présidence du Conseil municipal au mois de mai dernier, j'ai déclaré qu'un de mes objectifs durant cette année de présidence était de rencontrer les associations qui animent la vie locale à Thônex pour connaître leurs préoccupations et examiner, avec elles, les mesures que le Conseil municipal peut prendre pour aller à leur rencontre.

A chacune de ses séances le Conseil municipal vote sur des sujets qui concernent directement les personnes qui habitent ou travaillent sur notre commune. Ces sujets ont souvent été examinés longuement en commission. Mon sentiment est que les Thônésiens sont peu informés sur ces sujets et qu'ils sont insuffisamment consultés durant l'élaboration des projets ou avant la prise de décision du Conseil municipal.

J'aimerais discuter de ces points avec le comité de votre association, accompagnée des membres du bureau du Conseil municipal, selon leurs disponibilités. Notre entretien pourrait aussi porter sur les propositions que votre association souhaiterait que le Conseil municipal et ses commissions examinent.

Je me permettrai de prendre contact avec vous prochainement pour déterminer à quel moment une telle rencontre conviendrait le mieux, à vous-même ainsi qu'aux membres de votre comité.

En vous remerciant par avance de l'accueil que vous réserverez à cette demande, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Liste des Associations thônésiennes :

- Association des habitants de Mon-Idee - Mme Angela Notaro, présidente
- Association des habitants de Val Thônex - M. Yves Fessler, président
- Association des intérêts de Moillesulaz-Foron et Thônex-Nord - Mme Gisèle Graber, présidente
- Association de Sous-Moulin
- Association des Verchères-Thônex Sud - M. Didier Ostermann, président
- Association du chemin des Pinsons - M. Henri Senti, président
- "Notre chemin" Association de locataires ayant vue et accès au chemin des Deux-Communes - Mme Sabine Christensen, présidente
- Thônex-Réalisme - Mme Catherine Christodoulidis, présidente
- Association "L'Amicale des habitants du Curé-Desclouds - Mme Carmen Buccheri, présidente
- Association de parents d'élèves de Thônex (APET) - M. Stéphane A. Zbinden, président
- Association des parents d'enfants de la crèche "Les Coccolets" - Mme Carmen Buccheri, présidente
- Association "Aînés solidaires" - Mme Irène Hensler, présidente

et une copie aux membres du Bureau du Conseil municipal.

M. UEHLINGER : les membres du Bureau du Conseil municipal étant déjà passablement occupés, je demande que ceux-ci aient la possibilité de se faire remplacer à ces rendez-vous.

- Mme la Présidente : je me suis personnellement engagée à les rencontrer mais je trouve que cette proposition est une très bonne idée.

- 2.8. Mme STROUMZA, informe que le Conseil administratif a proposé d'attribuer le Mérite Thônésien 2001 à M. Viktor SENTI pour son œuvre de lutte contre les mines antipersonnelles. Cette proposition a été acceptée par le Bureau.

A ce sujet, il est demandé aux groupes politiques qu'ils réfléchissent aux critères d'attribution du Mérite Thônésien, car le règlement en vigueur date du 26 juin 1989.

- 2.9. Les Conseillers municipaux sont invités à la fête de l'escalade organisée par la crèche le vendredi 7 décembre 2001.

- 2.10. A 23h. nous passerons directement au point 12 de l'ordre du jour
– Propositions du Conseil administratif.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. ZOGG, Maire

3.1.1. Compte rendu administratif et financier :

Vous allez recevoir tout à l'heure ce document pour la période allant du 1^{er} juin 2000 au 31 mai 2001. Toutefois, il manque un élément concernant le dicastère de M. Clément PIAZZALUNGA. Ce texte vous sera remis ultérieurement.

3.1.2. Chemin des Deux-Communes

Tous les propriétaires ont donné leur accord sur la participation financière concernant les travaux qui ont été devisés pour un montant de Fr 2'500'000,-. La régie MOSER & VERNET attend donc le versement de cette somme, qui doit être déposée sur un compte spécial et c'est à ce moment là que les travaux pourront enfin démarrer.

3.1.3. Route de Jussy

Le Conseil administratif a signé l'autorisation LER concernant les travaux sur cette artère. Le crédit de construction vous sera présenté en début d'année 2002. Il reste encore à discuter la participation de la commune de Chêne-Bourg.

D'autre part, le bâtiment industriel et commercial prévu sur la parcelle de M. ECUER (ex-station service Marcelly) va bientôt être construit, nous avons récemment signé la demande définitive d'autorisation.

3.1.4. Chemin du Bois-Des-Arts

Les installations « en zone 30km/h. » pourront être mises en place ces prochains jours.

3.1.5. Villette

Une demande a également été faite pour une mise en « zone 30km/h. » dans ce hameau.

3.1.6. Récupération des déchets

47 enfants des écoles de Thônex ont participé au concours « hérisson » organisé par Inf-eau-déchets. Ces hérissons seront prochainement exposés dans un lieu de la commune.

3.1.7. Fête de l'escalade

Celle-ci aura lieu le mardi 11 décembre à la salle des fêtes dès 18h.

3.2. M. PIAZZALUNGA, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. P & R – Sous-Moulin

L'inauguration de ce parking relais est prévue pour le mardi 11 décembre 2001 à 11h. Vous êtes cordialement conviés à y assister.

3.3. M. SCHORER, Conseiller administratif

3.3.1. Vandalisme

Les adolescents, auteurs des actes de vandalisme de ce printemps ont effectué des travaux d'utilité publique pendant une semaine. Le juge pour enfants a pu ensuite classer le dossier.

4. Rapport des commissions

4.1. M. Michel COLLAUD, Président de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation, donne lecture des conclusions des rapports suivants :

Séance du 11 octobre 2001 :

1. Réaménagement et agrandissement du parking couvert pour deux-roues à Moillesulaz.

M. OTT, architecte, nous a fait une présentation du projet. La nouvelle installation propose des emplacements pour 30 à 40 deux-roues alors qu'actuellement elle ne peut en abriter que 25.

Lors de la discussion les commissaires ont estimé que les TPG et/ou le canton pourraient prendre en charge ces frais ou, au moins, y participer dans le cadre de l'encouragement à emprunter les transports publics. Il est demandé que le Conseil administratif se renseigne s'il existe une politique en matière de parkings pour deux-roues sur le plan cantonal ou communal, comme cela se fait pour les abris TPG.

Il est finalement décidé de se tenir aux aspects techniques, les éléments financiers étant du ressort de la commission des Finances.

Il y a eu 4 votes :

1. *La proposition en faveur d'un parking couvert pour vélos à l'endroit proposé :*

- *Proposition acceptée à l'UNANIMITE.*
 - 2. *La proposition d'agrandir le parking couvert pour vélos jusqu'à 50 ou 60 places :*
 - *Proposition acceptée à la MAJORITE (par 5 voix « pour », 1 voix « contre » et 3 abstentions).*
 - 3. *La proposition concernant le projet présenté :*
 - *Cette proposition ne recueille aucune voix en sa faveur.*
 - 4. *La proposition de charger le Conseil administratif de se renseigner auprès du canton et des communes s'il existe une politique générale concernant les parkings deux-roues et d'apporter la réponse lorsque la commission des Finances abordera ce sujet.*
2. *Projet de budget 2002*
Le projet de budget concernant les routes communales (rubrique 62) et le trafic régional (rubrique 65) a été accepté à l'UNANIMITE.

Séance du 15 novembre 2001 :

1. *Projet de construction de 12 villas mitoyennes au chemin des Mésanges. Dérogation au rapport de surface selon la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (taux d'utilisation entre 25 et 40%).*

Suite au refus du 1^{er} projet, l'architecte M. URSINI, nous présente un projet modifié, une maquette permettant de mieux visualiser l'implantation de ce groupe de villas dans l'environnement des habitations existantes.

Lors de la discussion les commissaires ont appris que le taux d'occupation au sol de 40% est déjà acquis et que logiquement la commune ne devrait même plus à avoir à se prononcer sur ce sujet. Selon le plan directeur un chemin piétonnier est prévu à cet endroit.

Il est proposé de conditionner l'approbation de la dérogation à la création d'une servitude de passage public par un cheminement piétonnier à l'image du plan directeur communal.

Au vote :

- *La dérogation est acceptée à la MAJORITE (par 6 voix « pour » et 1 abstention) sous réserve d'une servitude de passage.*
- *Le taux de 0,40 est accepté à la MAJORITE (par 5 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention). Ce vote étant motivé par les nouvelles informations confirmant que cette densité est de toute manière déjà effective.*

2. *Etude d'aménagements liés au giratoire du cimetière*
Présentation de deux variantes par les mandataires commis par l'État. La première tient compte de l'avenue de Thônex dans son tracé actuel, la deuxième quant à elle tient compte du déplacement de l'assiette de l'avenue de Thônex.

En fait, il s'agissait de se prononcer sur les configurations des divers accès à ce giratoire dont le coût des travaux est à la charge de la commune.

Au vote :

- *Les aménagements proposés sont acceptés à l'UNANIMITE.*

- 4.2. M. Olivier FAVRE, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 octobre 2001 :

1. *Le budget 2002*
Concernant les rubriques « entretien des bâtiments et dépenses énergétiques » a été accepté à l'UNANIMITE.

Il a été demandé que la commission se prononce, dans le courant de l'année 2002, sur les actions du concept cantonal d'énergie sur nos bâtiments.

2. *École Marcelly*
Il fallait que les groupes se prononcent sur la démolition, la reconstruction partielle ou totale des bâtiments de l'école Marcelly. Le parti socialiste n'a pas donné suite au questionnaire mais il fallait malgré tout aller de l'avant. Ce qui est ressorti clairement de ce questionnaire est :

- *la construction d'un groupe scolaire de 16 classes avec la réalisation d'un parc dans le cadre de l'école.*
- *certains avis divergent avec l'acquisition de terrains par la commune et l'aménagement d'une crèche dans le groupe scolaire.*

- la pratique d'activités extra scolaires n'est pas souhaitée.

Au vote :

- la démolition reconstruction totale de l'école a été acceptée à la MAJORITE (par 3 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention).
- la démolition reconstruction partielle de l'école a été refusée à la MAJORITE (par 3 voix « contre » 2 voix « pour » et 1 abstention).

3. Divers

Il a été demandé qu'une visite des bâtiments communaux soit organisée.

- 4.3. M. Cédric PAYCHERE, Président de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 octobre 2001 :

- Fonction - 21 écoles
Cette partie du budget a été acceptée à l'UNANIMITE. Il a cependant été demandé qu'une rubrique soit augmentée étant donné les anniversaires des écoles Marcelly et Pont-Bochet.
- Fonction 34 – sports :
Ce budget a été accepté à l'UNANIMITE (moins 1 abstention). Il a été demandé une audition de M. EHINGER afin d'obtenir des compléments d'information concernant le fonctionnement du Centre sportif Sous-Moulin.
- Fonction 54 – institutions pour la jeunesse :
Il a également été demandé que des représentants du GIAP et des Restaurants scolaires soient auditionnés. Il a été décidé d'inscrire une subvention de Fr 5'000,- en faveur de la Fondation pour la Jeunesse.

Au vote :

- *Le budget de la jeunesse a été accepté à la MAJORITE (par 8 voix « pour » et 1 abstention).*
- *En ce qui concerne le jardin d'enfant les Bout'Choux le budget a été accepté à la MAJORITE (par 4 voix « pour » et 4 abstentions).*
- *Par contre le budget de la crèche n'a pas été accepté. La commission a demandé qu'un nouveau budget soit représenté. Des renseignements devaient être remis à la commission des Finances et il faut constater ce soir que ce budget n'est pas repassé en commission Jeunesse & Sports et qu'à ce jour les demandes d'informations ne nous sont pas parvenues de manière complète.*

- 4.4. M. Philippe DECREY, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 1^{er} novembre 2001 :

- *Lors de cette commission nous avons également traité les divers points de budget nous concernant tant la Culture intercommunale que le budget communal.*

Plusieurs demandes d'amendement ont été proposées et transmises à la commission des Finances.

- *Des éléments supplémentaires sont toujours attendus afin de pouvoir boucler les comptes du 30^{ème} anniversaire du jumelage Thônex/Graveson. Il y aura de toute manière un crédit complémentaire à voter lors du boucllement des comptes car à ce jour le montant s'élève à Fr 108'000,- alors que le budget en prévoyait Fr 75'000,-.*

- 4.5. Mme Chantal PITTET, Présidente de la commission Sociale, donne lecture des conclusions des rapports suivants :

Séance du 6 novembre 2001 :

- *Fonction 58 – aide sociale : dans le cadre du budget il a été demandé qu'un montant de Fr 50'000,- soit prévu pour l'engagement d'un travailleur « hors murs » ce qui a été accepté à l'Unanimité.*

Le budget quant à lui a été accepté à la MAJORITE (par 7 voix « pour » et 1 abstention).

- *Un débat a eu lieu concernant le maintien ou non du Service social Thônésien. Aucune décision n'a été prise à ce sujet. La question de la localisation des services sociaux intercommunaux a également été évoquée*
- *L'attribution de l'aide humanitaire 2002 a été remise à la séance du 22 novembre.*

Séance du 22 novembre 2001

- *Six nouvelles associations ont reçu l'aval de la commission et toucheront ainsi la somme de Fr 1'000,-. Trois anciennes associations bénéficiaires de la subvention ne seront pas reconduites faute de réponse au questionnaire et de remerciements. Dix à douze d'entre elles restent en suspens jusqu'au 28 février 2002 pour complément d'information.*

- *Dans les « divers » il a été rappelé que comme chaque année l'opération de cadeaux pour familles défavorisées sera à nouveau reconduite.*

4.6. M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 20 novembre 2001 :

- *Cette séance a été consacrée à la suite de la révision du règlement du Conseil municipal. Cette fois tous les articles ont été passés en revue. Une synthèse va être établie prochainement et le nouveau règlement devrait être voté dans le courant de l'année 2002.*

On regrette le manque de présence des commissaires lors cette séance.

5. Désignation des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2002.

Mme la Présidente informe que dès le 1^{er} janvier 2002 il n'y aura plus qu'un seul local de vote à Thônex soit celui situé à la salle Louis-Valencien et donne les noms des présidents, vice-présidents et suppléants de la fraction radicale qui n'avait pas pu remplir la liste avant ce soir.

La parole n'étant pas demandée M. Cédric PAYCHERE, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléant du local de vote de Thônex, pour l'an 2002 qui se présentent comme suit : (voir annexe 3).

6. Projet de budget 2002 - Discussion et vote sur :

6.1. Budget de fonctionnement

6.2. Nombre de centimes additionnels

M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : le budget 2002 présente un excédent de revenus de Fr 51'531,-. Nous avons cherché un maximum à limiter les dépenses et nous sommes en accord avec les propositions qui ont été faites dans les diverses commissions, tout particulièrement en ce qui concerne la Culture.

La police municipale a également fait l'objet de changements avec l'engagement d'une personne qui sera chargée de notifier les commandements de payer ainsi que l'engagement d'une police privée pour surveiller les points sensibles de la commune. Le montant prévu au budget pour cette surveillance est de Fr 120'000,-, mais il est bien entendu que nous ferons le point après un essai de trois mois.

En ce qui concerne la fiscalité nous attendons les résultats 2001 qui seront les premiers depuis que le système de taxation a changé et nous espérons que notre commune continuera d'avoir une progression dans ce domaine.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions des rapports des séances des 23 octobre et 13 novembre 2001 :

- *Lors de ces séances nous avons examiné le budget en détail, des modifications ont été apportées dans différents postes de ce budget. Nous avons accepté la baisse du centime additionnel à 44cts à l'UNANIMITE. Les jetons de présences des Conseillers municipaux ainsi que les indemnités du Conseil administratif, la taxe professionnelle minimale à Fr 30,- ont également été acceptés à l'UNANIMITE.*

Le budget 2002 dans sa globalité a été accepté à l'UNANIMITE.

La discussion est ouverte :

M. WALTER : dans l'ensemble le budget ne me pose pas de problème mais j'aimerais revenir sur un point, à savoir : la crèche. Certains points du budget « Les Cocoléts » m'étonnent car ils sont totalement exorbitants par exemple :

- la nourriture qui passe de Fr 20'000,- à Fr 42'350,-,
- les manifestations exceptionnelles passent de Fr 200,- à Fr 1'900,-,
- les téléphones de Fr 1'300,- à Fr 2'700,-, alors que les taxes ont tendance à diminuer,
- la subvention communale passe de Fr 637'000,- à Fr 821'000,-

L'an dernier le groupe radical avait proposé Fr 737'000,- de subvention, alors que les autres groupes refusaient cette proposition. Je trouve que l'on navigue à vue et je tenais à faire cette déclaration bien que j'accepterai certainement le budget 2002 dans son ensemble.

- M. SCHORER : je ne comprends pas cette intervention car le budget a été voté à l'UNANIMITE en commission. J'ai déjà donné toutes les informations à ce sujet. Il s'agit d'une plaisanterie et cela dure, étonnamment, depuis 5 mois...

A l'époque on prévoyait Fr 1,82,- par jour par enfant pour la nourriture ! (petit déjeuner, midi et quatre heures) Cela paraît invraisemblable ! En Ville de Genève il est prévu Fr 5,- par enfant et nous avons pris une moyenne avec les autres crèches du canton soit Fr 4,-, ce qui correspond à Fr 42'350,-. Il faut savoir si l'on veut nourrir correctement les enfants.

Le reste du budget a été calculé sur la base des chiffres réels connus à ce jour, extrapolés sur 11 mois car la crèche est fermée au mois d'août. Dans ces chiffres certains sont issus de la Ville de Genève et d'autres pas, comme l'avait suggéré Mme DESJACQUES CARNEGIE.

D'importantes différences apparaissent par rapport au budget 2001, puisque certains postes étaient sous-estimés, et ceci se remarque avec les montants effectifs se trouvant dans les comptes. Notamment, pour les honoraires de la fiduciaire mandatée par l'ancienne équipe, il y a également des honoraires d'avocat de Fr 8'076,-, dont nous ne savons pas de quoi il s'agit et qui n'étaient pas prévus au budget 2001.

En ce qui concerne les recettes de la crèche les pensions ont été revues à la baisse compte tenu d'une conjoncture globale défavorable, ce qui représente une différence de Fr 30'000,- par rapport au budget 2001.

M. BROENNIMANN : le groupe socialiste qui a participé à l'élaboration de ce budget, l'estime cohérent et bien fait. Il salue l'ajustement de la rubrique concernant la crèche qui est portée aujourd'hui à des montants réalistes. Nous estimons que le budget reste quand même un budget de gestion et non pas un budget d'anticipation.

Nous souhaiterions, qu'à l'avenir, les rubriques Culture, Sociale et fonds pour les infrastructures futures soient plus importantes. Nous rendons également attentifs au fait qu'en baissant l'excédent de revenus de Fr 90'000,- à Fr 50'000,- nous devons recouvrir à l'emprunt en cas de dépassement.

- M. PIAZZALUNGA : pour en revenir à la crèche j'aimerais préciser que les honoraires de fiduciaire et d'avocat concernaient l'analyse demandée l'an dernier en vue d'une éventuelle municipalisation de la crèche. Les coûts fixes de la fiduciaire étaient quant à eux de Fr 2'500,- par an.

Je trouve curieux que le nombre d'enfants n'ait pas diminué à la crèche car c'est pour cette raison que l'ancienne directrice avait été suspendue. Nous pouvons donc constater que nous avons le même nombre d'enfants, moins de pensions qui rentrent et le personnel a augmenté, ceci est curieux avec une augmentation de subvention de Fr 200'000,- qui semble faire l'unanimité !

Comme l'a rappelé M. WALTER les explications données sont loin d'être claires et transparentes !

Mme PITTET : M. WALTER parle à des gens qui avaient simplement perdu confiance et quand on a perdu confiance on devient réticent, c'est tout ce que j'ai à dire. De plus on estime normal de dépenser Fr 5,- par jour pour nourrir un enfant. C'est dit une fois pour toutes !

Mme DESJACQUES CARNEGIE : ce soir nous ne nous attendions pas à aborder ce sujet. Je crois que nous nous retenons tous depuis que nous avons reçu le résultat de l'audit et ce soir, M. WALTER, beaucoup de Conseillers municipaux se retiennent de dire ce qu'il y a dans ce document. Vos remarques à l'encontre de M. SCHORER n'ont pas lieu de venir ce soir autour de cette table. A trop chercher vous risquez d'obtenir quelque chose que vous ne pensiez pas, la vague risque d'être trop forte.

Ce soir nous sommes tous désolés de devoir voter ce montant mais, nous devons encore voter d'autres montants pour réparer les erreurs passées car ce n'est qu'un budget pour que la crèche continue à fonctionner. Ensuite, il y aura les casseroles et celles-là il faudra les payer, puis nous pourrons peut être parler de plein de choses qui se sont passées pendant toutes ces années, pas à la satisfaction de ce Conseil. Je pense que ce soir il faut s'arrêter et parler du budget de la commune, car toutes ces discussions ont déjà eu lieu en commissions.

- Mme la Présidente : une séance en commissions réunies est prévue le 6 décembre prochain au sujet de la crèche et d'autres séances pourraient être convoquées à ce sujet en cas de besoin.

M. WALTER : je pose une question au sujet du budget tel que ceci est prévu à l'ordre du jour, alors maintenant dites-moi tout de suite s'il faut « la fermer » et ne rien dire ! En ce qui concerne la retenue, Mme DESJACQUES CARNEGIE, il me semble, que vous en avez, également, manqué en certaines occasions !

M. VACHERON : je ne remettrai pas en cause la présence de la ligne budgétaire de Fr 120'000,- concernant l'engagement d'une police privée.

Cependant, avant d'envisager cette solution a-t-on pensé à la réorganisation de la police municipale ? Par exemple en rendant plus souple son horaire et en engageant du personnel supplémentaire.

Deuxième remarque nos agents sont-ils submergés par des travaux administratifs car nous les voyons très peu sur le terrain ! Le cahier des charges de la police privée doit également être revu afin qu'il cadre avec les différentes statistiques que nous avons reçues où nous pouvons lire que ce ne sont pas les bâtiments publics qui posent le plus de problèmes sur le territoire communal.

Une police privée donne plutôt l'impression d'une opération « coup de poing » et je préfère nettement la notion d'îlotier, proche de la population et qui donne un sentiment de sécurité.

Le parti socialiste ne remet pas en cause cette nouvelle ligne budgétaire mais demande une véritable évaluation objective de la sécurité communale tant au sujet des vols et déprédations liées aux bâtiments communaux que de manière générale les actes de délinquance et de criminalité commis sur notre commune.

Mme ROCHAT donne lecture de la prise de position du groupe libéral :

Le groupe libéral remercie le Conseiller administratif en charge des finances, M. Roger SCHORER d'avoir tenu sa promesse en ce qui concernant la baisse du centime additionnel qui passe donc à 44 cts. Un bel effort d'économie a été fait durant les années difficiles et ce n'est que justice de faire ce « cadeau » à nos contribuables.

Quant au budget lui-même nous constatons qu'il est encore dans les chiffres noirs mais pour combien de temps encore ?

Nous ne cachons pas que nous sommes inquiets du peu d'écart entre les revenus et les charges. En effet, ces dernières ont pris l'ascenseur : 9,2% d'augmentation pour 8,2% aux revenus c'est tenu !

D'autant plus que les recettes fiscales nous semblent très optimistes vu les prévisions conjoncturelles à la baisse pour l'année prochaine Certes la population a augmenté de 2% en ajoutant l'indice du renchérissement et même en prenant en compte les mécanismes de rattrapage salariaux nous sommes encore loin du compte.

Les libéraux en appellent aux grands principes de base à savoir : la responsabilité, la liberté et la solidarité.

La responsabilité de se prendre en charge et de ne pas attendre que la collectivité supplée à tout. La commune de Thônex est paraît-il à l'avant-garde de l'aide sociale tant mieux mais elle a son coût !

Quant à la liberté nous revendiquons celle de pouvoir dire non à des projets qui nous sembleraient pharaoniques compte tenu de notre capacité financière et des 11 millions d'investissements déjà prévus. Il est vrai que beaucoup de travaux ont dû être différés voire bloqués mais nous tirons la sonnette d'alarme car une bonne politique financière s'élabore quand tout va bien, après quand tout va mal, c'est déjà trop tard.

Finalement la solidarité, qui nous semble essentielle face à des demandes qui suivent une courbe exponentielle dans les domaines tels que le sport ou la Culture.

Nous ne remettons pas en cause la nécessité de privilégier ces « parents-pauvres » mais nous aimerions faire appel à plus de prises en charge individuelles, plus d'initiatives personnelles qui sont autant de défis à relever !

Le groupe libéral votera ce budget non sans avoir remercié le Conseiller administratif en charge des efforts consentis ainsi que l'énorme travail fourni à notre secrétaire général et son administration pour toutes les explications.

Mme DESJACQUES CARNEGIE donne lecture de la position du parti démocrate-chrétien :

Le budget qui nous est présenté ce soir est pour la seconde fois excédentaire même si cette marge budgétaire est très étroite. Il nous faudra donc continuer à être rigoureux dans nos votes et nos choix.

Plusieurs remarques s'imposent :

- La première est que nous saluons la baisse du centime qui est un signe de la volonté de notre commune à maîtriser les dépenses.
- Toutefois, il faut relever que les charges ne cessent d'augmenter. L'afflux d'habitants à Thônex et les charges liées aux infrastructures inhérentes à cet accroissement ne peuvent que nous conforter dans notre choix récent de demander au canton un délai dans le développement envisagé par le plan directeur cantonal pour les Communaux d'Ambilly. Il faudra que notre Conseil veille à faire entendre sa voix sur ce dossier.
- Autre point que nous aimerions évoquer : si nous sommes très fiers de notre Centre sportif et des différents clubs de nos communes, nous ne pouvons accepter que le coût par habitant d'une telle infrastructure augmente chaque année. Thônex doit veiller à ce que les dépenses liées au sport soient mieux maîtrisées. Dans ce domaine nous avons atteint les limites du supportable.
- En ce qui concerne notre crèche, nous voulons ce soir remercier les Conseillers administratifs qui ont repris ce dossier, pour leur engagement. La crèche est aujourd'hui dirigée par une équipe qui fonctionne à la satisfaction des parents et des enfants. Nous en sommes très heureux. Toutefois, la somme que nous voterons ce soir pour son fonctionnement, est considérée par notre groupe comme un « budget transitoire » afin de permettre à celle-ci de continuer son travail dans de bonnes conditions. Il incombera désormais à la « Fondation pour les oeuvres de la Jeunesse de Thônex » de nous présenter les prochains budgets, de prendre toutes les décisions relatives au fonctionnement et de rendre compte des dépenses.
- Pour le poste des « déchets », cette année est une année test puisque de nombreux points de déchetterie ont été mis en place. Les comptes 2001 montreront si nous sommes arrivés à réduire les frais de traitement puisque, d'un autre côté, les frais de transport ont augmenté.
- En ce qui concerne le regroupement des services sociaux, nous regrettons le choix du chemin de la Montagne et l'accès difficile pour les habitants de Thônex. Nous déplorons la manière dont le dossier a été géré. Nous aurions dû être informés avant que l'autorisation concernant les travaux ait été délivrée. Une séance, sous la forme par exemple d'une commission réunie, aurait pu être organisée pour débattre de ce sujet. Nous sommes aujourd'hui dans un « flou social » général et nous nous demandons s'il est indispensable de maintenir, en parallèle les aménagements du CASS et un service social thônésien.
- Nous saluons les efforts qui ont été faits pour la culture et sommes satisfaits de constater la naissance d'une culture intercommunale par le biais du nouveau comité du CCCC. Nous tenons à souligner l'effort qui a été fait pour développer le poste culture également au niveau de notre commune. Cette croissance est due à de nombreuses bonnes volontés au sein des comités. Nous vous invitons à continuer de soutenir les projets qui vous seront proposés à l'avenir.
- Pour la première fois, le budget communal a inscrit un poste pour un éducateur hors-mur, demandé depuis de nombreuses années. Cette idée a tout notre soutien. C'est également la première fois que la commune a dû inscrire au budget le recours à une police privée afin de surveiller les bâtiments publics. Même si nous sommes solidaires de cette décision, nous déplorons l'augmentation de l'incivisme et le coût occasionné par ces actes pour notre commune.

- Enfin, nous aimerions relever que de nombreuses dépenses figurant dans notre budget sont en fait conditionnées par les budgets d'autres entités administratives, canton, association des communes, etc. ..Il s'agit des contributions aux frais du SIS, du GIAP par exemple. Ainsi dans ces domaines l'autonomie communale est inexistante sur le plan budgétaire.

Dès lors, il nous appartient de veiller à ce que les dépenses que nous maîtrisons réellement restent dans la mesure du supportable.

Il est temps de dire que nous voterons ce budget et que nous profitons de remercier le Conseil administratif, notre Secrétaire général ainsi que tout le personnel communal pour tout le travail accompli dans l'élaboration de ce budget.

M. FISCHER : l'engagement d'une police privée pour patrouiller la nuit est certainement la bonne solution car je vois mal notre police municipale, même avec un effectif renforcé, effectuer ce travail. La police municipale devant être plus présente dans la commune pendant la journée.

M. PAYCHERE : il y a deux aspects concernant la sécurité :

- Les demandes de diverses associations qui ressentent une insécurité aux alentours des lieux d'habitation et des parkings, principalement le soir.
- Le problème lié au petit vandalisme dans certains lieux publics.

Les solutions proposées par le concept de la police privée ne répondent pas vraiment aux problèmes soulevés par les associations, qui sont pour nous des demandes prioritaires. Le concept prévu va vers un contrôle de lieux qui ne sont pas fréquentés la nuit et dont les coûts causés par le vandalisme sont bien inférieurs à ceux que nous allons payer à l'organisme de police privée.

Le problème du petit vandalisme pourra être réduit par l'engagement de l'éducateur hors murs dont le rôle sera d'aiguiller les jeunes vers d'autres « activités ».

Lors de la commission des Finances certaines questions se sont posées : une police privée, pourquoi ? Quel est son cahier des charges et quels objectifs recherchons-nous ? Ce soir, il n'y a pas de réponse qui ait été donnée. Nous avons juste une statistique sur la petite criminalité, ceci n'est, hélas, pas un élément clair pour se déterminer pour ces Fr 120'000,-.

Le groupe radical propose soit : de retirer ce montant du budget 2002, soit de la soumettre à l'approbation par le Conseil municipal lorsque nous serons en possession d'un cahier des charges et non pas d'un ordre de mission représenté par le document que nous avons reçu.

Mme ROCHAT : tout n'est pas quantifiable ! Vous mettez dans la balance le coût des actes de vandalisme avec le coût d'une police privée. On ne peut pas procéder de la sorte. Il est plus important de mettre en sécurité les enfants, les personnes âgées et je ne peux donc pas suivre M. PAYCHERE dans sa proposition et demande que cette rubrique budgétaire soit maintenue.

M. GRANDGIRARD : il est bien de faire quelque chose en matière de sécurité mais il faut que cela réponde à une demande de la population. En lisant le cahier des charges on ne répond pas aux attentes de celle-ci.

Les Fr 120'000,- figurant au budget ne me dérangent pas, bien au contraire, mais il faut que l'on précise bien que cette police va aussi être chargée de la sécurité des lieux d'habitation et des personnes. On ne doit pas s'arrêter aux préaux d'écoles et autres bâtiments communaux.

Le Conseil administratif devra nous assurer qu'il aura tenu compte de cette remarque lorsqu'il aura signé le contrat avec la société qui sera mandatée.

M. VACHERON : effectivement l'action présentée dans le document qui nous a été remis n'est pas suffisante car il ne s'agit que d'interventions sur des lieux propriétés de la commune.

- M. SCHORER : les sites communaux prévus sont répartis sur l'ensemble du territoire communal et la surveillance est étendue aux voies d'accès de ces lieux.

Sur notre commune un grand nombre de contrôles sont déjà effectués par les gardes frontière, je profite d'ailleurs de les remercier, il faut tenir compte de ce fait dans le concept prévu. Cette police privée se rendra donc partout sur le territoire de la commune pendant 8 à 9 heures par nuit.

Nous allons faire un essai sur trois mois et nous tirerons les conclusions à ce moment là avec la commission de Sécurité.

Mme ROCHAT : je demande que des renseignements soient pris concernant les organismes qui ont postulé pour le mandat de police privée car certaines mauvaises expériences ont eu lieu dans ce domaine.

M. DROZ : il est important qu'une commission soit saisie du dossier quel que soit le résultat après trois mois d'essai.

M. GRANDGIRARD : le cahier des charges doit absolument être précis car nous ne devons pas oublier un endroit de la commune et c'est ce qui risque bien d'arriver en ne parlant que de voies d'accès. Je demande que ceci soit mis par écrit à la société mandatée.

M. BROENNIMANN : je rejoins la position de M. GRANDGIRARD en ce qui concerne les lieux à surveiller et je fais la constatation suivante : la journée nous aurons la police « fonctionnarisée » avec les gardes municipaux et le soir les « Rambo » avec les lunettes infrarouges avec la police privée. Ceci semble représenter la solution économique mais la solution sociale ne serait pas d'engager deux ou trois fonctionnaires de plus qui auront mission de surveiller la commune la nuit et des liens plus proche avec la population ?

M. UEHLINGER : tout le monde sait ; qu'il est facile d'engager un fonctionnaire mais comme il est difficile de le licencier ! L'avantage de la police privée est que nous pouvons mettre un terme à son contrat si le travail ne nous satisfait pas.

— M. SCHORER : l'engagement d'ASM supplémentaire nécessite une école de formation qui dure 4 mois ce qui signifie que ces personnes ne seraient pas opérationnelles avant le mois de mai ou juin. De plus, les ASM ne sont pas équipés de chiens et d'armes pour les patrouilles de nuit.

M. GRANDGIRARD propose que l'on inscrive une clause d'utilisation pour les Fr 120'000,- inscrits au budget et que l'on revienne au Conseil municipal ou en commission afin de présenter un projet de sécurité globale sur la commune.

Mme ROCHAT : je n'ai jamais vu que l'on mettait une clause d'utilisation à une ligne budgétaire, c'est une bonne preuve de confiance envers le Conseil administratif !

M. DECREY : je suis également surpris car en commission nous avons déjà débattu largement sur ce sujet et nous avons été pratiquement unanimes pour attendre le résultat après trois mois d'essai.

- M. ZOGG : rappelle que le montant voté pour la construction du CCAL a fait l'objet de certaines conditions qui sont respectées par le Conseil administratif, ce montant étant d'ailleurs toujours bloqué.
- M. SCHORER confirme à M. GRANDGIRARD qu'une sécurité globale sera mise en place pour les trois mois d'essai, la commission sera alors convoquée afin qu'un point de la situation soit fait.

M. GRANDGIRARD retire sa proposition.

M. PAYCHERE fait la déclaration suivante au nom de la fraction radicale :

Le groupe radical n'est pas tout à fait satisfait sur certains aspects de ce budget 2002 :

- La baisse d'un centime additionnel, c'est bien, mais ce n'est pas assez. De 1990 à 2000 il y a eu 7 cts additionnels de trop perçus en moyenne. La baisse d'un centime n'est donc pas grand chose face à cette constatation.
- La hausse des charges de 9,5% semble être un rythme effréné ceci correspond à une hausse de 4,5 cts additionnels, c'est absolument énorme.
- Le rythme auquel nous avons examiné ce budget n'est également pas satisfaisant car de manière tout à fait exceptionnelle nous n'avons pas réussi de voter celui-ci avant la date légale du 15 novembre. Ceci devra être revu à l'avenir.

Ces points sont à prendre en compte pour l'élaboration des budgets futurs.

Les points de satisfaction sont les suivants :

- L'engagement d'un éducateur « hors murs » qui représente enfin la sécurité prise par le bon bout.
- Les efforts consentis pour la Culture.
- Les prestations supplémentaires concernant la piscine, l'état civil et la notification des commandements de payer.

Enfin, du point de vue administratif nous avons apprécié la qualité du rapport explicatif qui a été joint au budget.

Mme STROUMZA informe les Conseillers que cette délibération se votera en deux temps (budget 2002 et centimes additionnels).

La parole n'étant plus demandée Mme Doris CONSTANTIN, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 2002 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu le rapport de la commission des FINANCES du 13 novembre 2001,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 23'696'419,- aux charges et de Fr 23'747'950,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 51'531,-.
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2002 s'élève à 44 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 11'751'500,-, aux dépenses les investissements nets présumés s'élevant à Fr 11'751'500,-.
- Attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 4'643'813,- moins l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 51'531,- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 7'056'156,-,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

- À l'UNANIMITE,
- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2002 pour un montant de Fr 23'696'419,- aux charges et de Fr 23'747'950,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 51'531,-.

- À l'UNANIMITE,
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2002 à 44 centimes,
- 3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2002 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

6.3. Jetons de présence des Conseillers municipaux

- M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 13 novembre 2001 :
 - *La commission a accepté ce montant à l'UNANIMITE.*

La parole n'étant pas demandée M. Pascal UEHLINGER, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2002,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 20 novembre 2001,
- À la MAJORITE (par 19 voix « pour » et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

1. De fixer, pour 2002, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 37'000,- (trente-sept mille francs).

6.4. Indemnités versées au Conseil administratif

- M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 13 novembre 2001 :
 - *A l'UNANIMITE la commission a accepté de porter ces indemnités à Fr 165'000,-.*

La parole n'étant pas demandée M. Cédric PAYCHERE, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2002,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 13 novembre 2001,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer, pour 2002 le montant des indemnités versées aux Conseillers administratifs à Fr 165'000,- (cent soixante-cinq mille francs).

6.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-

- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : cette taxe minimale est votée chaque année depuis plus de 10 ans.
- M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 13 novembre 2001 :
 - *La commission a accepté cette taxe minimale à l'UNANIMITE.*

La parole n'étant pas demandée Mme Doris CONSTANTIN, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 13 novembre 2001,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2002 à Fr 30,-.
- 6.6. Demande d'¹/_{12e} provisionnel calculé sur la base du budget 2001, afin de pourvoir aux charges du mois de janvier 2002.

Mme la Président informe que cette délibération est exigée par le DIAER étant donné que l'on vote le budget après le 15 novembre.

La parole n'étant pas demandée M. Pascal UEHLINGER, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, lettre a), 74, al. 4 et 32, al. 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le budget 2002 ne pourra être approuvé par arrêté du Conseil d'État avant le 31 décembre 2001,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'autoriser le Conseil administratif à percevoir les revenus et à pourvoir aux charges de la commune pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2002 au 31 janvier 2002, au moyen d'un douzième provisionnel calculé sur la base du budget 2001.
2. D'autoriser le Conseil administratif à émettre, pendant la période déterminée, des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence d'un douzième des emprunts autorisés en 2001 afin d'assurer l'exécution du budget administratif dans les limites fixées à l'article premier.
3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler sans autre les emprunts du même genre qui viendront à échéance durant cette période.
4. La présente délibération cessera de déployer ses effets dès l'adoption du budget 2002 par le Conseil municipal et l'approbation de ce dernier par le Conseil d'État.

5. La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'art. 32, al. 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

M. SCHORER remercie le Conseil municipal pour le vote de ces six objets concernant le budget 2002.

Une pause de 10 minutes est accordée à l'assemblée.

7. Élection d'un membre du parti socialiste à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex en remplacement de M. Carlo SOMMARUGA, démissionnaire.

La discussion est ouverte :

Mme PITTET : le groupe socialiste propose M. Martin-Paul BROENNIMANN, qui est architecte urbaniste et très sensible aux préoccupations de la population surtout ce qui concerne l'habitat. Il est par ailleurs Président de la Fondation Chêne-Bourg – Thônex.

M. DECREY : le fait que M. Martin-Paul BROENNIMANN soit Président de la Fondation Chêne-Bourg – Thônex ne pose-t-il pas un problème pour cette élection ?

- M. BROENNIMANN : la Fondation Chêne-Bourg – Thônex fait partie des neuf fondations de droit public fondées par l'état de Genève. Cette Fondation n'a aucun lien avec les deux communes mentionnées elle n'est même plus liée géographiquement car la Fondation a même acquis des immeubles situés en ville de Genève.

Il faut également annoncer que les Fondations de droit public vont être restructurées ce printemps. Il n'est absolument pas sûr, à ce jour, que je sois candidat, voire retenu dans cette nouvelle structure.

A la route de Jussy nous sommes co-propriétaire avec la Fondation communale pour le logement et les échanges entre les deux fondations ont toujours été positifs.

M. GRANDGIRARD : je remercie M. BROENNIMANN pour ses explications et je suis d'accord avec sa candidature.

M. FAVRE : M. BROENNIMANN a effectivement le profil personnel et professionnel pour siéger à la Fondation pour le logement mais, comme M. DECREY, je suis sceptique quant à sa présidence de la Fondation Chêne-Bourg – Thônex.

L'affaire de la route de Jussy s'est bien déroulée entre les deux Fondations, mais si cela n'avait pas été le cas et que vous auriez été dans les deux Fondations, je me demande si ceci n'aurait pas causé, à un certain moment, un conflit d'intérêt ?

- Mme la Présidente rappelle qu'en cas de conflit d'intérêt un membre peut toujours se retirer d'un débat.

La parole n'étant plus demandée M. Cédric PAYCHERE, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex acceptés par le Conseil municipal en date du 15 mai 1984,
- Vu l'art. 10, des statuts susmentionnés,
- Vu la démission de M. Carlo SOMMARUGA, du Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex, pour le 31 décembre 2001,
- À la MAJORITE (par 18 voix « pour » et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

6. De désigner M. Martin-Paul BROENNIMANN, en remplacement de M. Carlo SOMMARUGA, pour siéger au Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex, dès le 1^{er} janvier 2002.
8. Élection d'un membre du Conseil municipal au Comité de rédaction du journal «Le Chênois» en remplacement de M. Jean-Jacques OLTRAMARE, démissionnaire.

M. COLLAUD : le groupe libéral propose Mme Anne-Marie JAQUET.

M. VACHERON : le groupe socialiste propose la candidature de M. Jacques HILDEBRAND.

De notre point de vue, ce candidat présente plusieurs qualités :

- M. HILDEBRAND est très intéressé par le journalisme et, de manière générale, par la nécessité d'un passage optimal de l'information.
- Il a un certain talent d'écriture et sera une aide précieuse pour le Comité de rédaction.
- Un de ses chevaux de bataille est la démocratie participative, c'est-à-dire la nécessité pour une autorité communale et son organe d'information d'être à l'écoute des habitants, de leurs idées, suggestions ou de leurs problèmes.

Proche des gens, le Chênois ne peut être que plus attractif pour l'ensemble de ses lecteurs.

Enfin, bien que faisant partie de notre groupe, M. HILDEBRAND a une forte sensibilité « verte ». Or, les Verts sont bien présents dans nos trois communes et ne sont pas représentés actuellement au Comité du Chênois. Nommer M. HILDEBRAND serait donc rétablir un certain équilibre entre les divers groupes politiques et permettre à une sensibilité écologique d'être aussi présente dans notre organe officiel.

Au vote :

- *Mme JAQUET obtient 15 voix.*
- *M. HILDEBRAND obtient 6 voix.*

La parole n'étant plus ou pas demandée Mme Doris CONSTANTIN, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu la démission de M. Jean-Jacques OLTRAMARE du Conseil municipal,
- Vu l'art. 3 du cahier des charges du journal « Le Chênois » qui stipule que deux Conseillers municipaux par communes doivent être élus au Comité de rédaction,
- À la MAJORITE (par 15 voix « pour », 3 voix « contre » et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De nommer Mme Anne-Marie JAQUET au Comité de rédaction du journal « Le Chênois ».

M. VACHERON rappelle que la candidature de Mme STROUMZA, du groupe socialiste, au Comité Culturel Chênois avait déjà été refusée par le Conseil municipal et qu'il se passe le même scénario ce soir pour le journal « Le Chênois » ce qui fait que les forces politiques sont assez mal représentées dans cet organe. Il est dommage que le groupe socialiste soit systématiquement « mis de côté » à chaque élection de ce type.

M. WALTER : je regrette ce genre d'intervention, il faudra bien qu'un jour vous acceptiez que la démocratie fonctionne, comme elle fonctionne, sinon il faut arrêter de faire des votations et des élections. Nous avons tout de même le droit de voter ce que nous voulons et il n'est pas question d'évincer le candidat socialiste. Dans votre exposé vous dite que le candidat représente la démocratie participative et ce soir il brille par son absence...

De plus, vous nous parlez des « verts » et ceux-ci ne sont pas représentés à notre Conseil municipal.

M. PAYCHERE rappelle que les dix dernières années le parti socialiste de Thônex avait son siège au journal « Le Chênois » dont la présidence. Ne dites pas que vous avez été mis de côté.

M. BROENNIMANN pense qu'à l'avenir il serait judicieux d'instaurer une parité dans la représentation des groupes politiques dans des Comités ou des Fondations.

9. Modification des statuts des sauveteurs auxiliaires de Thônex

M. Clément PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué : cela fait plusieurs mois que ces statuts sont en discussion. Les sauveteurs désirent, dans la nouvelle teneur de ceux-ci principalement permettre à des personnes étrangères de faire partie de leur corps en augmentant le quota à 40%. A ce jour, les membres actifs sont au nombre de 28 et beaucoup de communiers souhaitent entrer chez les sauveteurs. Ils ont également profité de remettre à jour divers articles de leurs statuts.

M. DECREY : le corps des sauveteurs auxiliaires n'étant pas un corps constitué mais une association et aucune association ne fait voter ses statuts au Conseil municipal. Il me semble donc que cette discussion n'est pas de notre ressort c'est à l'assemblée générale de modifier les statuts.

- M. PIAZZALUNGA : je n'ai pas la réponse à cette affirmation, mais le corps des sauveteurs-auxiliaires étant rattaché à la compagnie des sapeurs-pompiers, il semble que le vote du Conseil municipal soit logique.

M. WALTER : étant moi-même membre des sauveteurs-auxiliaires d'une commune voisine, dont les statuts ont été revus, ceux-ci ont été transmis à la Mairie mais n'ont pas fait l'objet d'un vote au Conseil municipal.

M. PAYCHERE : les statuts de nos sauveteurs ont été approuvés par le Conseil municipal et l'article 13 prévoit que les modifications soient approuvées par le Conseil municipal. Il faudrait modifier cette disposition pour aller dans le sens désiré par M. DECREY.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*
- *La discussion immédiate est acceptée à la MAJORITE (par 11 voix « pour » et 8 voix « contre »)*

La discussion est ouverte :

M. PAYCHERE, propose que l'article 13, al. 4 soit libellé ainsi : *...elle a les pouvoirs de modifier les statuts*. L'approbation par le Conseil municipal étant supprimée mais étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de modifier les statuts il faut faire cette proposition au corps des sauveteurs-auxiliaires afin qu'il la vote en assemblée et que le Conseil municipal entérine une dernière fois ces statuts.

M. DROZ : le groupe socialiste ne votera pas les propositions de modifications proposées car nous estimons que certaines nouvelles dispositions amènent un déficit de transparence et de démocratie. Nous demandons que les sauveteurs-auxiliaires modifient leurs statuts, par exemple l'article 3 doit toujours laisser la possibilité au candidat évincé de faire recours auprès du Conseil administratif.

De plus, de fixer un quota de membres étrangers va à l'encontre d'un article du code pénal 261 bis, qui précise que : *celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse des prestations destinées à usage public sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.*

M. UEHLINGER : à ce sujet il ne me semble pas sain que le Conseil administratif puisse exiger qu'un membre soit accepté par les sauveteurs-auxiliaires.

- Mme la Présidente demande que l'on procède au vote de la proposition de M. PAYCHERE concernant l'article 13 car si cette proposition est acceptée, il ne sert à rien de discuter d'éventuels amendements de ces statuts.

Au vote :

- *La proposition de M. PAYCHERE d'ajourner le débat et de proposer aux sauveteurs-auxiliaires de modifier l'article 13 de leurs statuts en supprimant l'obligation d'approbation par le Conseil municipal, est acceptée à L'UNANIMITE.*

Lorsque l'assemblée des sauveteurs aura acceptée cette modification, les statuts seront une dernière fois acceptés par le Conseil municipal.

10. Boucllement de crédits d'investissement

La parole n'étant pas demandée, il est passé directement à la lecture du projet de résolution :

M. Cédric PAYCHERE, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de résolution :

- Vu l'art. 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la liste de crédits d'investissements terminées présentée par le Conseil administratif,
- Attendu que ces crédits d'investissements ne nécessitent pas de crédits complémentaires,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De déclarer les crédits d'investissements mentionnés sur la liste ci-jointe bouclés.

M. DECROY félicite le Conseil administratif pour la tenue des comptes qui ont été présentés.

11. Projets de délibération

11.1. Déposé dans le délai légal par le groupe socialiste, concernant la présentation par le Conseil administratif d'un rapport administratif annuel.

Mme Chantal PITTET, étant donné que le rapport administratif a été remis ce soir nous retirons de projet de délibération.

12. Propositions du Conseil administratif

M. Zogg : au nom du Conseil administratif, nous n'avons aucune proposition.

13. Questions écrites :

Posée lors de la séance du 26 juin 2001 :

13.1. M. Roger SCHORER, Conseiller administratif, donne lecture de la réponse à la question écrite de Mme Anne-Marie JACQUET, Conseillère municipale, concernant :

– « *Les différents financements prévus ?* »

Après une étude prévisionnelle, l'ensemble des investissements précités représente une dépense approximative de Fr 44'000'000,-.

La capacité de financement des investissements de notre Commune se situe actuellement aux alentours de Fr 7'000'000,- par année, en tenant compte des disponibilités financières ainsi que des comptes-courants que la Commune a auprès de l'État de Genève permettant de financer certains types d'investissements.

Pour les dépenses prévues pour l'année 2002, nous n'aurons pas recours à l'emprunt mais pour les années suivantes il conviendra de tenir compte des éléments suivants :

- l'échelonnement de ces travaux sur 5 ans selon les critères d'urgence et les crédits votés par le Conseil municipal,
- les rentrées fiscales étant une part prépondérante de la capacité financière des communes, nous espérons que celles-ci continueront à augmenter comme ce fut le cas pour l'exercice 2000 et comme cela est annoncé par le Département des Finances. Cet élément n'est malheureusement pas maîtrisé par la Commune.

Il conviendra de refaire une étude à ce sujet lorsque l'exercice 2002 aura été clôturé avec la baisse du centime additionnel prévue.

Posées lors de la séance du 30 octobre 2001

13.2. M. Roger SCHORER, Conseiller administratif, répond à la question écrite de M. Roland DROZ, Conseiller municipal sur le sujet suivant :

- « *Pourquoi inscrivons-nous des amendes au budget ?* »

Le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise en son article 24, alinéa 1 : "Le budget est réparti selon la classification administrative ou fonctionnelle des communes genevoises et d'après le plan comptable par nature".

Dans le plan comptable des communes genevoises, nous trouvons, sous la rubrique 437 "Amendes"

Recettes provenant des différentes catégories d'amendes :

- *contraventions et amendes d'ordre dressées par la police municipale ;*
- *surtaxe sur les constructions.*

Il n'est donc pas possible à une commune ayant une police municipale de déroger à cette obligation comptable qui est, bien entendu, la même pour toutes les communes et qui permet au service de surveillance financière des communes du DIEAR d'effectuer des comparaisons intercommunales.

13.3. M. Clément PIAZZALUNGA, Conseiller administratif, répond à la question écrite de M. Roland DROZ, Conseiller municipal, sur le sujet suivant :

- « *Centre pour les 18-25 ans* » :

Nous avons recherché et questionné les propriétaires de plusieurs endroits. Malheureusement, à ce jour, aucun lieu de rencontre n'a pu être mis à la disposition de la Commune. La commission sociale sera avertie lorsque nous aurons un choix à lui présenter.

D'autre part, nous avons relancé, par écrit, le parlement des jeunes sur ses activités actuelles. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.

13.4. M. Roger SCHORER, Conseiller administratif, répond à la question écrite de M. Roland DROZ, Conseiller municipal, concernant le sujet suivant :

– « *Mais que fait la police ?* »

La réponse à votre 2^e paragraphe figure dans le cahier des charges ainsi que la lettre d'accompagnement que vous avez reçue ces jours avec le budget. Les agents de sécurité municipaux (anciennement : agents municipaux) ont un cahier qui exclut la répression, bien au contraire. Leur travail de contact avec les enseignants, les commerçants, les citoyens et citoyennes nous prouvent qu'ils ne sont pas là pour faire peur mais pour rassurer et conseiller. Ils contrôlent les emplacements de jeux, les identités des différents trouble-fête dont la plupart viennent de France voisine avec des moyens sonores qui dérangent nos habitants.

Quant à la surveillance privée, nous ne pensons pas que cela peut provoquer une escalade de la répression mais une juste tranquillité pour chacun. Nous ne sommes pas dans les communes les plus atteintes par l'insécurité mais il nous revient de prendre les dispositions pour conserver l'acquit. Dans le rapport lu à la commission de la sécurité, présidée par M. AMOUDRUZ, nous avons souligné la difficulté pour notre police cantonale d'obtenir de nouveaux agents. Nous ne pensons pas que cette situation s'améliore dans les prochains mois.

Actuellement, la mission du S.I.R. est : la surveillance de la Mairie (24h./24), de la piscine, les alentours de l'école Jeandin. Les agents du S.I.R. sont porteurs de pistolets, de matraques et peuvent être accompagnés de chiens. La Commune n'a pas de contrat avec d'autres sociétés de surveillance.

Les rubriques comptables où affèrent les coûts sont :

- pour la piscine la rubrique 34 (Sports)
- pour le reste de la Commune la rubrique 11 (Sécurité).

Le montant de la facture globale est de Fr 150'000,-.

Il n'y a pas de nouvelles questions écrites.

14. Propositions individuelles et questions

14.1. M. PAYCHERE pose les questions suivantes :

14.1.1. Qu'en est-il du dossier concernant le carrefour Bois-Des-Arts – avenue de Thônex qui a fait l'objet d'une demande de plusieurs comuniers du secteur ?

- M. ZOGG : il a été demandé à l'État qu'une proposition soit faite concernant la mise en place de contrôle de feux avec caméra car il est vrai que beaucoup d'usagers ont tendance à passer au rouge.

14.1.2. Qu'en est-il du débouché du chemin Curé-Desclouds sur l'avenue de Thônex ?

- M. ZOGG : nous avons écrit à l'État de Genève car ce débouché n'a pas lieu d'être et l'État se doit de faire respecter le plan localisé de quartier. De plus, cette sortie traverse une parcelle communale et aucune servitude n'a été accordée. Nous allons relancer le canton à ce sujet.

Pour information la demande LER pour le giratoire du côté cimetière a été déposée.

14.1.3. Qu'en est-il du déplacement de l'assiette de l'avenue de Thônex ?

- M. ZOGG : comme vous le savez des discussions ont eu lieu avec le propriétaire du terrain situé à côté de la Mairie, car sans lui le déplacement n'est pas possible, il a fixé certaines conditions à l'État de Genève. Ces conditions n'étant pas forcément acceptées (création d'un garage et élévation d'un mur, etc.) font que le dossier est actuellement bloqué au DAEL (département de l'aménagement, équipement et logement).

14.1.4. Où en est le projet d'élargissement avec piste cyclable, trottoirs et éclairage sur le tronçon allant de Fossard au pont de Sierne ?

- M. ZOGG : comme je vous l'avais déjà annoncé nous avons posé la question à l'État de Genève étant donné qu'il s'agit d'une artère cantonale et ils nous ont répondu qu'ils avaient d'autres priorités. Mais ils ont pris note de notre demande.

M. PAYCHERE demande qu'une attention toute particulière soit portée sur ces différents dossiers concernant cette avenue car pour ceux qui l'empruntent, notamment le matin, c'est une véritable catastrophe.

14.2. Zone 30 km/h.

Mme ROCHAT : nous apprenons qu'une demande a été faite pour la mise en zone 30km/h. à Vilette mais qu'en est-il pour le Bois-Des-Arts ?

- M. ZOGG : l'État entre en matière mais nous devons encore établir le projet d'aménagement.

Mme la Présidente informe l'assemblée que le Conseil municipal prévu le 18 décembre est annulé et remplacé par une séance des commissions des Travaux & Bâtiments, Finances et Écoles, Jeunesse & Sports.

La séance est levée à 23h.20.

*

La Présidente :

Le Secrétaire :

Mme Anni STROUMZA

M. Philippe GUEX